

18 juillet 2005

« Par courriel et par messenger »

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 4683
Télécopieur : (514) 289-5197

OBJET: Demande relative à la modification de certaines conditions de service liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents
Dossier Régie: R-3535-2004
N/d: R000093/JOT

Chère consoeur,

Nous vous transmettons la version électronique de la requête amendée du Distributeur relativement à sa proposition préliminaire de modification des conditions de service liées à l'alimentation en électricité et aux frais afférents, de même que la preuve à son soutien. Il s'agit des documents suivants :

- Requête amendée en date du 18 juillet 2005;
- Affirmation solennelle de M. Jacques Paré en date du 18 juillet 2005;
- Liste des pièces;
- HQD-1, document 1 : Cadre général des modifications proposées aux conditions de service de l'électricité;
- HQD-1, document 2 : Modes d'alimentation;
- HQD-1, document 3 : Alimentation de l'installation électrique;
- HQD-1, document 4 : Prolongement et modification de réseau;
- HQD-1, document 5 : Coût des travaux;
- HQD-1, document 6 : Droits et obligations;
- HQD-1, document 7 : Frais de mise sous tension, frais spéciaux de branchement et frais de rétablissement ;
- HQD-1, document 8 : Autres articles à modifier;
- HQD-1, document 9 : Comparaison canadienne – alimentation électrique – balisage 2004-2005;
- HQD-2, document 1 : Conditions de service d'électricité – proposition préliminaire de modification.

L'envoi des originaux et des sept (7) copies vous parviendront au cours des prochains jours.

Le Distributeur prévoit déposer sa proposition finale de modification des textes réglementaires après avoir pris connaissance des propositions et de la preuve des intervenants.

Enfin, après la décision de la Régie relativement à la proposition du Distributeur, ce dernier entend déposer une version consolidée de l'ensemble des conditions de service d'électricité pour approbation par la Régie.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

p.j.

C.c. Tous les intervenants (par courriel seulement)